



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 14/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation du groupe UDC
« STEP unique : l'argent a-t-il une odeur ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017, le groupe UDC a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. La tendance générale étant aux économies, tant financières qu'énergétiques, la Municipalité soutient-elle l'implantation sur le territoire communal de cette usine de gaspillage d'énergie et d'argent du contribuable des eaux ?

En préambule, il sied de relever qu'aucun préavis concernant des travaux de réfection de la STEP de Vevey, à hauteur de Fr. 50'000'000.-, n'a été déposé au conseil intercommunal du SIGE.

Quant à la STEP de Jacquetan, elle sera complètement amortie en 2020, donc bien avant la mise en service de la future STEP.

Grâce à ces nouvelles installations, le coût global du traitement des eaux usées au m³ sera plus bas, avec notamment l'utilisation de procédés plus performants et une meilleure qualité de l'eau rejetée dans l'environnement. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la durée avec un objectif à long terme (2040), et qui répond aux exigences environnementales toujours plus contraignantes.

2. Quel est le degré d'information de la Municipalité sur ce projet et le développement d'éventuelles autres alternatives ?

La Municipalité a été intégrée dans toutes les démarches entreprises, plusieurs alternatives ont été évaluées, celle retenue est la meilleure, elle est également soutenue par le Canton.

3. Quelle est l'option de la Municipalité quant à l'étude d'une autre alternative ?

Il n'y a pas d'autre alternative envisageable. Toutes les autres alternatives étudiées présentaient des contraintes insurmontables.

4. La Municipalité est-elle consciente du risque qu'une odeur de fosse septique ne crée une nuisance insupportable pour Villeneuve et ses alentours ?

Le projet prévoit une désodorisation dans la première phase de traitement, à savoir la décantation primaire. Ces procédés de désodorisation ont fait leurs preuves depuis plusieurs années, notamment dans les installations actuelles sur la Riviera qui sont situées directement dans des zones urbaines et plus peuplées que celle envisagée pour ce projet.

5. Dispose-t-on d'une étude ou d'une évaluation des nuisances olfactives qui seront produites par la STEP unique ? Sinon, le SIGE a-t-il prévu de réaliser une telle évaluation ?

Comme mentionné précédemment, le projet comporte la mise en place d'un processus de désodorisation approprié.

6. Pourquoi dépenser des millions pour déplacer des stands qui, sans ce projet, n'ont aucune raison de bouger ?

Le coût de déplacement des installations de tir n'a pas encore été estimé, cependant, c'est le SIGE qui prendra à sa charge les différents coûts y relatifs. Par ailleurs, la valorisation de ce terrain par la Commune (sous forme de vente ou de DDP) permettra des recettes supplémentaires bienvenues dans l'escarcelle communale.

7. Si la STEP unique devait malgré tout se faire, quelles sont les installations de tirs qui ne seront pas remplacées ?

L'objectif de la Municipalité est de trouver des solutions pour que toutes les installations de tir puissent être déplacées. Il n'y aura aucun problème pour déplacer les installations de tir 300 mètres, 50 mètres, 25 mètres, ainsi que 10 mètres. Une solution doit encore être trouvée en ce qui concerne le Ball-Trap et les boxes de tir NTTC.

8. La Municipalité a-t-elle prévu de céder ses terrains par le biais d'un DDP (droit distinct et permanent) ? Si oui, à quelles conditions ? Une estimation de la valeur des terrains a-t-elle été menée ?

La mise à disposition des terrains sera réglée par une vente ou un DDP sur la base d'une étude de la valeur des terrains déjà exécutée. Cette question a déjà été abordée avec le SIGE, mais ne sera finalisée que quand nous aurons la certitude de pouvoir construire la STEP unique.

9. La Municipalité est-elle informée du montage financier prévu par le SIGE ?

Le SIGE étudie la meilleure solution d'un point de vue financier afin de minimiser l'impact sur la population. En particulier, le SIGE approvisionne depuis plusieurs années, un fonds de réserve spécifique au financement de ce projet. Ce fonds est doté de Fr. 36'000'000.- à ce jour, et continuera d'être approvisionné jusqu'à la réalisation du projet.

Des subventions de la Confédération et du Canton sont prévues à hauteur de Fr. 70'000'000.- à Fr. 80'000'000.- au total.

Le SIGE devra avoir recours à l'emprunt pour financer le solde du montant prévu à cet investissement qui s'étalera sur plusieurs années.

Le SIGE étudie également la meilleure solution du point de vue du montage juridique, qui sera mis en place, pour gérer les investissements et exploiter les installations.

10. En cas de déplacement des stands de tir, qui en assumerait la charge financière ? Avons-nous déjà une estimation des coûts engendrés ?

Cf. réponse 6.

11. Lors de l'entrée en service de la STEP unique, qu'advierait-il des parcelles actuellement employées par les STEP de Vevey et de Clarens ? Le SIGE, propriétaire, compte-t-il réaffecter ces parcelles bien situées et donc de grande valeur foncière ? Si oui, ces montants seront-ils affectés à la construction de la STEP unique ?

Le SIGE évalue différentes solutions pour valoriser au mieux les zones qui pourront être libérées dans le cadre du projet. Cette éventuelle valorisation serait effectivement affectée au projet de construction et permettrait de minimiser l'impact sur les investissements à réaliser. Le SIGE rappelle cependant que les installations actuelles ne seront pas totalement désaffectées et qu'en conséquence, le potentiel de valorisation reste marginal.

12. La Municipalité a-t-elle réfléchi à un nouveau titre que gagnerait la commune dans le cas où la STEP unique serait bâtie sur son territoire ? Quelques murmures peu flatteurs font déjà état de « Villeneuve, l'urinoir chablaisien » ou « Villeneuve, le pot de chambre de la Riviera ».

Il n'appartient pas à la Municipalité de baptiser la Commune en relation avec ce projet, mais si tel était le cas nous pourrions avoir des slogans plus positifs tels que, par exemple, Villeneuve la fleur au fusil ou Villeneuve à l'avant-garde environnementale ou Villeneuve, ville responsable ou Villeneuve la pure ou Villeneuve la verte ou Villeneuve s'engage !!

13. Est-ce que l'argent encaissé pour la vente ou la location de ces terrains vaudra-t-il un tel surnom ?

L'argent qui pourrait être encaissé, n'est pas lié à un titre mais à une prestation.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation du groupe UDC « STEP unique : l'argent a-t-il une odeur ? »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Municipal

Villeneuve, le 24 octobre 2017/YCX/cpv